Monsieur

Je vous suis infiniment Obligé, de l'honneur de votre
reponce, a l'occasion du programme, et de l'avis
pour la prolongation Jusqu'a la fin du mois de Decembre
votre lettre m'a mis au fait, de la preference du Cautere
a l'instrument tranchant, tant dans les tumeurs qui doivent
etre extirpées que dans Celles qui doivent etre simplement
ouvertes Certainement J'etois bien eloigné de l'arangement
de la diction, et de la preuve Convenable de pareille Cas
dans le premier memoire, que Je vous ay envoyé; vous
aviez remarqué Monsieur qu'il ne faut etre qu'une petitte
demie heure toute reposée. Il n'est donc pas necessaire
de faire un abregé L'histoire des tumeurs, que Je Croyois
Cependant Necessaire, pour prouver les Cas ou certaine
plus grande probabilité ou question doit le renfermer dans
Les Cas seule et necessaire, de preferables et raisons de
preference, Je vous demanderois cette grace speciale
si elle est permise, pour ne pas ennuyer mes Juges Commissaire;
et en quoy ouy ou non; Le brouillon de mon memoire en desja
fait Il n'y a plus qu'a le mettre au net, Le Conte que Je vous ay
Contenté, quoyque Je n'espere pas remporter le prix
voila quatre observations que Je vous envoye, elles sont
Certainement vrayes, et que sur ma Conscience Je ne vous en
Impose point et ne vous en Imposeray Jamais, dans la premiere
Le sieur montigny n'en plus dans la Compagnie de mr. de Creues
Coeur, mais dans une autre dont Je ne scay pas le nome du

Capitaine, ceu cequi mela fait mettre Sur ce nomis mais Il en vraye, que Cen monsieur de Creue Caeur quil La engagé et quand, Je luy ay fait Loperation, Je traittois Monsieur de Creue Caeur malade dans v̄ Chateau pres melun ou Son Valet de Chambre qui Connaissoit le malade tres partientierement Venoit tous Jours boire de sa part, quand au soldat du Regiment des gardes françoises, Je ne scay par le nom du Capitaine, ny du soldat quand on les amene Ils ny porte pas dabord, et dans le Registre on ne met point la Celestre, et dallieurs les soeurs grises de la Charité qui ecrivient souvent tres mal, ou Il nest pas possible de lire apres elles, le porteur qui vous Rend la presente est v̄ garçon qui ma servie longtemps, et qui est etablie a deux lieux de melun Mtre Chirurgien dans v̄ village qui a eu le malheur destre ditre a ses depens Il a passé deux fois par les grands remedes Je vous demende Monsieur La grace de luy dire ce que vous porte la Le etat, et sil y a quelque Chose a faire a sa maladie de luy dire de vive voix, Je ne scay Le etat que depuis quil est etablie ayant eu grand Soin de ne le Celer, voila le memoire quil a lhonneur de vous presenter Il vous aura dinfinie obligations et moy en mon particulier Monsieur qui suis tres parfaitement

Votre tres humble et
obeissant Serviteur
Pineau
Chirurgien de lHotel dieu
de melun

A melun ce 4e Juillet
1732